

LESSOR

Isère

ÉCONOMIE :

Solens dans le giron
de Sicobel Pharmup

p. 7

La SDH prend à sa charge le surcoût
sanitaire de ses chantiers de construction p. 8

ANNONCES LÉGALES

PAGES 14 À 23

www.lessor.fr

N° 3832 - Parution du vendredi 1^{er} mai 2020 - 74^e année - 1,50 €

Justice au ralenti : quelles solutions pour les avocats ?

© STOCKLIB - EVERYTHINGPOSSIBLE

R29463-3832-F:1,50 €



IMPÔTS

Calendrier décalé pour la déclaration de revenus 2019

p. 9

Vie Juridique

EVELYNE TAULEIGNE : « PRESQUE 10 % DES AVOCATS DU BARREAU DE GRENOBLE ENVISAGENT D'ARRÊTER »



© CAROLINE THERMOZ-LAUDY

En fonction depuis le 1^{er} janvier, le bâtonnier du barreau de Grenoble, Evelyne Tauleigne, vit un début de mandat inédit et mouvementé. Après deux mois de grève contre la réforme des retraites, c'est la crise du Covid-19 qui est susceptible de mettre en péril l'avenir de certains avocats.

Quels sont les différents facteurs qui ont conduit à une situation difficilement tenable pour les avocats ?

Aujourd'hui, nous cumulons la modification des procédures, et deux mois et demi de grèves, avec l'arrêt

brutal de l'activité en raison du Covid-19. Depuis le mois de décembre, il n'y avait déjà plus d'audience au tribunal d'instance puisqu'on y préparait la fusion avec le TGI dans le cadre de la création du tribunal judiciaire.

Il y a ensuite eu les mois de grève en lien avec le projet de réforme de notre système de retraite et aujourd'hui, une crise sanitaire qui a conduit à la fermeture des palais de justice.

Financièrement, nous commençons à subir les conséquences. Nous avons en effet un décalage entre la facturation des honoraires et leur paiement, ce qui nous laisse une marge de manœuvre. Mais cette année, les mois de janvier et février ont eux aussi été perturbés. Aussi,

au mois d'avril beaucoup de cabinets n'ont rien facturé du tout.

Pouvez-vous travailler à distance, malgré la fermeture du Palais de justice ?

C'est plus complexe que cela. En matière pénale, il y a un petit peu d'activité. Le palais de justice continue de fonctionner pour les urgences, et les avocats travaillent sur la base du volontariat.

Il faut saluer la bonne entente à Grenoble entre le Palais et le Barreau, qui a permis de construire un plan de continuation de l'activité, même très réduite, en matière pénale comme en matière civile. Nous sommes d'ailleurs une des premières juridictions à

avoir pu mettre en place ce fonctionnement dématérialisé. Les avocats n'ont pas le droit d'entrer au Palais, en dehors de ceux qui interviennent pour la défense d'urgence. Mais les dossiers peuvent aussi être pris en charge, sans audiences et sans plaidoiries. Nous avons mis en place une plateforme dédiée qui a permis la prise en charge 50 % des dossiers non urgents qui étaient audiencés pour les mois de mars et d'avril.

« IL FAUT SALUER LA BONNE ENTENTE À GRENOBLE ENTRE LE PALAIS ET LE BARREAU »

Ces solutions ont-elles été rendues possibles grâce à la réforme de modernisation et de dématérialisation de la justice ?

Pas vraiment, non. Si le RPVA (Réseau privé virtuel de l'avocat) permet aux avocats de travailler et de transmettre des documents de manière sécurisée de n'importe quels poste et lieux, l'équivalent des magistrats, le RPVJ (Réseau privé virtuel de la Justice), ne fonctionne pas de façon délocalisée. Les greffiers et magistrats ne pouvaient donc pas lire les messages que nous envoyions.

Il a fallu réinventer une solution, et nous avons créé une plateforme dédiée, où nous pouvons déposer nos conclusions et nos pièces, et que les juges peuvent consulter à distance.

Nous avons un dialogue très sain et très franc avec nos magistrats. La première présidente de la cour d'appel a récemment proposé de mettre en place un dépôt physique des dossiers, pour les affaires sans audience ni plaidoirie.

.../...

.../...

« - 60 % D'ACTIVITÉ EN MARS, - 70 % EN AVRIL »

Une étude a été menée sur le barreau de Grenoble pour mesurer l'impact des mois d'activité réduite. Quelles en sont les conclusions ?

Le CNB a lancé une enquête, dont les résultats ont été très alarmistes, évoquant le chiffre de 27 000 avocats qui pourraient arrêter la profession. J'ai donc souhaité que cette étude soit menée à Grenoble. La participation a été assez importante, et on constate une grosse perte d'activité en mars. On ne peut pas exactement faire la différence entre la perte d'activité liée au virus et la perte d'activité liée à la grève. Mais un bon nombre de répondants ont signalé un arrêt total de l'activité en avril. Les volontaires sur les affaires pénales ont un tout petit peu facturé.

Sur les réponses obtenues, nous avons aussi beaucoup d'avocats qui nous disent que les cabinets sont fermés. Ils ne voient pas leurs clients, et échangent peu par téléphone avec eux. Les échanges sont plus nombreux par mails. Plus de 70 % des répondants ont aussi signalé qu'ils n'avaient pas de nouveaux clients. La majorité de ceux qui ont du personnel salarié a eu recours au chômage partiel. Certains ont pu mettre leurs collaborateurs en télétravail, mais l'activité n'est pas suffisante.

Cela va poser problème car le statut de collaborateur est très particulier. Plus de 60 % des répondants ont signalé une baisse d'au moins 60 % de leur activité par rapport au mois de mars 2019, et même -70 % pour le mois d'avril.

Presque 10 % des avocats du barreau de Grenoble envisagent d'arrêter la profession. 30 % envisagent une poursuite en réduisant leur personnel. Et beaucoup vont élargir leur domaine d'activité dans le droit.

L'arrêt d'activité des avocats est aussi un risque pour l'accès à la justice. Car les cabinets qui vont fermer seront les plus petits, souvent dans les zones excentrées. Si les cabinets installés dans les petites communes n'ont pas matière à y survivre, ils pourraient se regrouper dans les grandes villes. Le maillage territorial sera moins bon.

Quelle reprise d'activité envisagée ?

J'avais arrêté les désignations d'office pour lui préférer le volontariat. Les avocats qui gèrent les comparutions immédiates, ou les consultations pour les gardes à vue, le font s'ils sont volontaires, en respectant les précautions d'usage. J'ai aussi réussi à commander des masques.

A Grenoble, on compte beaucoup de petits cabinets. Je les appelle les « artisans du droit », et beaucoup vivent au titre de la défense d'urgence et de l'aide juridictionnelle, alors que le bureau de l'aide juridictionnelle ne fonctionne pas. Donc nos confrères travaillent mais ne sont pas rémunérés.

« UN RISQUE POUR L'ACCÈS À LA JUSTICE »

Le CNB a rencontré la Chancellerie la semaine dernière, quelles solutions en sont sorties ?

Un certain nombre de mesures prévues pour les indépendants n'étaient pas applicables pour les avocats. Nous avons fait remonter l'importance du maintien de l'activité de l'aide juridictionnelle, et du paiement de cette activité. Il a été prévu de faire des avances financières pour l'aide juridictionnelle. On essaie aussi d'obtenir une simplification des taxations d'honoraires. Cela permettrait au bâtonnier, d'obtenir la force exécutoire de son acte, sans passer par le tribunal. Cela doit permettre de réduire les délais de

paiements, en cas de non-paiement ou de contestation.

Le barreau de Grenoble a mis en place un certain nombre d'actions dématérialisées, notamment une plateforme de contact pour les avocats. Le bilan est-il satisfaisant ?

Je pense que cette solution a été très bien perçue, d'autant que ça a été fait très rapidement. C'est peut-être une solution que nous pérennisserons, quitte à y apporter quelques modifications.

C'est peut-être aussi la période pour développer les méthodes alternatives de règlement amiables des litiges. Nous essayons de voir avec la commission médiation comment mettre en place un système de médiation en ligne, mais tout reste à faire. Je souhaite d'autant plus que mes confrères développent la médiation, que c'est à la fois une solution pour recréer de l'activité pour les avocats, et pour répondre à la demande des justiciables.

Enfin, pour répondre à notre obligation de formation, nous souhaitons mettre en place des formations en e-learning, soit en visioconférence, soit via des vidéos.

■ **Propos recueillis par Caroline Thermoz-Liaudy**

